



Groupe de travail « Mutations » du 21 février 2019

Déclaration liminaire CCRF-FO / CFTC-CCRF

La Direction Générale nous a invités à participer à un groupe de travail portant sur les règles relatives aux mouvements du personnel.

En premier lieu, les syndicats **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** rappellent :

- Leur attachement au maintien de l'ensemble des attributions des CAP et leur rôle important contre l'arbitraire et l'autoritarisme,
- et leur totale opposition au contenu de l'avant-projet de la loi de réforme de la Fonction Publique, qui supprime notamment l'avis des CAP sur les actes de mutation et de mobilité.

L'administration a décidé de l'abrogation de l'Instruction Générale n° 2010-01 relative aux mouvements de personnels et à l'établissement des tableaux de mutation, pour la remplacer par une « procédure » introduisant des modifications :

- tenant, d'une part, compte des évolutions législatives et réglementaires
- et d'autre part présentée comme visant à « fluidifier le cycle des mutations » et « répondre aux attentes des services ».

Le dernier paragraphe de la note de présentation du « projet » de procédure en dit long sur la conception du dialogue social à la DGCCRF : de toute évidence, seuls certains points « *figurant entre crochets* » pourront faire l'objet de discussions !!!

Allons-nous une fois de plus assister à une mascarade ?

Nous exigeons que l'ensemble des points soient discutés. En effet, la nouvelle instruction (qualifiée de « procédure »), sous couvert « d'efficacité des cycles de mutation », vient restreindre significativement les droits et garanties des agents, tels que notamment :

- **La limitation du nombre de vœux de 6 à 4** : rappelons qu'il avait été décidé, dans le cadre de la RÉATE, de porter à 6 le nombre de vœux dans la mesure où les DDI et Les DIRECCTE sont considérées comme des résidences distinctes. Ce retour en arrière n'est pas acceptable.
- **La formalisation d'une durée minimale de séjour à la résidence de 3 ans** (2 ans pour les primo-affectations) : nous refusons catégoriquement que cette sacro-sainte règle, qui n'est pas légale, soit gravée dans le marbre et exigeons son abandon.

- **La suppression des mutations sur tableaux pour les postes à profil et le remplacement par des appels à candidature sur profil** pour prendre en compte les besoins particuliers des services : nous dénonçons cette volonté de multiplication des appels à candidature sur profil (fiches de poste), qui signera la fin des tableaux de mutation DGCCRF et de leur garantie de transparence et d'égalité de traitement des agents. Il s'agit en fait de s'aligner sur le processus de mobilité des autres services en DDI !
- En revanche, nous exigeons la mise en place d'une procédure permettant à l'administration de publier les effectifs cibles et réels préalablement aux demandes de mutation.

Par ailleurs, nous souhaitons que soit examinée à l'occasion de ce groupe de travail la question du **devenir des agents CCRF en poste dans les secrétariats généraux des DDI**.

CCRF-FO et **CFTC-CCRF** exigent l'instauration d'un principe de volontariat avant toute décision de transfert dans le cadre de la fusion des secrétariats généraux. Les agents CCRF en poste dans les secrétariats généraux des DDI doivent avoir le choix de réintégrer le service CCRF de leur DDI d'affectation.

Enfin, nous ne saurions passer sous silence toute l'opacité qui règne dans l'élaboration du **plan stratégique de la DGCCRF** :

- Nous constatons qu'en dépit des engagements pris lors du CT « personnels et missions » du 5 février dernier et de nos demandes réitérées, la Direction Générale n'a transmis que ce matin même, à 10H56, les documents de cadrage des missions confiées aux cabinets privés mandatés pour accompagner la démarche d'élaboration du plan de transformation de la DGCCRF et la refonte de l'accueil des consommateurs. Il ne s'agit néanmoins pas des lettres de mission...
- Nous avons ainsi découvert (mais sans surprise !) que l'approche très marketing assignée au cabinet Ernst & Young pour le plan de transformation, était en réalité basée sur une analyse coût/valeur des missions !
- En outre, certains agents ont eu la surprise d'apprendre qu'ils avaient été choisis pour participer début mars à des groupes de travail nationaux, sur des critères qui nous sont inconnus...

La méthode utilisée ne fait évidemment que renforcer nos craintes quant à la finalité de ce plan stratégique !